



GUIDE EMPLOYEURS

Accompagnement, aides & mesures

#TOUSMOBILISÉS

À vos côtés pour recruter



pôle emploi

BÉNÉFICIEZ DE SERVICES EN LIGNE 24h/24 - 7j/7 & D'UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À VOS BESOINS...

Soyez **acteur de votre recrutement** avec www.pole-emploi.fr

Nous vous proposons des services 100 % web accessibles à tout moment depuis votre espace recrutement avec l'appui de Pôle emploi :

- Publiez vos offres !
 - Vous créez, gérez et actualisez vos offres d'emploi en quelques clics.
 - Vous créez des offres modèles (dupliquez une offre sur un poste pour lequel vous recrutez régulièrement).
 - Vous pouvez utiliser le compteur de CV.
 - Vous profitez d'une couverture web élargie assurant une large visibilité de vos offres grâce à leur publication sur nos sites partenaires.
- Recherchez des CV sur pole-emploi.fr !
 - Vous accédez gratuitement à la plus grande CV-thèque de France.
 - Vous effectuez des recherches multi-critères.
 - Vous êtes alerté lorsqu'il y a de nouveaux profils.
 - Vous entrez directement en relation avec les candidats.
 - Vous envoyez des propositions de recrutement auprès des candidats sélectionnés.

Les +

- Accédez à tous vos services de déclaration, cotisations et réglementation juridique.
- Renseignez-vous sur les informations relatives aux aides et mesures.
- Obtenez des informations sur les chiffres clés de votre secteur d'activité.

#1jeune1solution



Soutenez l'emploi des jeunes et bénéficiez des mesures de soutien dans le cadre du plan de relance #1Jeune1Solution : rendez-vous sur <https://www.1jeune1solution.gouv.fr>

PARTICIPEZ AUX OPÉRATIONS #TOUSMOBILISÉS !

Organisées chaque mois par les agences Pôle emploi, elles permettent la promotion de votre secteur, vos métiers et vos besoins de recrutement ! Les équipes Pôle emploi peuvent organiser selon votre besoin : un temps d'échanges, des entretiens de recrutement... en présentiel dans votre agence ou à distance selon vos contraintes.

#TOUSMOBILISÉS



ACTION RECRUT' : un service dédié aux recrutements difficiles.

Vos offres sont publiées mais vous rencontrez des difficultés pour trouver les candidats répondant à votre besoin ?

L'équipe de conseillers dédiés aux entreprises de votre agence vous propose d'intervenir de façon approfondie, et au plus tard dans les 30 jours suivant la diffusion de votre offre pour lever vos difficultés.

Vous êtes **accompagné(e)** dans votre démarche de recrutement **par votre conseiller(e) Pôle emploi**

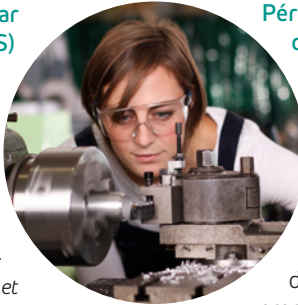
Nous vous proposons des services à la carte et un accompagnement adapté à vos besoins :

- Bénéficiez de conseils en recrutement : analyse de poste, aide à la conduite de recrutement, rendez-vous recrutement...
 - Nous effectuons pour vous, une pré-sélection de candidatures.
 - Adaptation au poste de travail, grâce aux dispositifs d'aides et mesures à l'embauche.

Méthode de recrutement par simulation (MRS)

La MRS est une méthode de recrutement objective fondée sur l'évaluation de la capacité et de la motivation des candidats à tenir un poste de travail. Le principe consiste à repérer les habiletés nécessaires au poste de travail.

Par ex. : comprendre et respecter les normes et consignes, travailler en équipe etc.



Période d'immersion

La période d'immersion permet aux demandeurs d'emploi de faire aboutir leurs candidatures en faisant leurs preuves en situation de travail.

Il s'agit d'une mise en situation réelle dans une entreprise ayant déposé une offre d'emploi à Pôle emploi.



LES SALONS EN LIGNE : un concept innovant, un gain de temps assuré. Ils vous permettent de présenter votre entreprise, de sélectionner des candidatures et de procéder à des entretiens dématérialisés, aux moments et aux endroits qui vous conviennent le mieux (sur mobile ou tablette).

LA FORMATION

ACTION DE FORMATION PRÉALABLE AU RECRUTEMENT (AFPR)

Public : tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi pour lequel le profil nécessite une adaptation.

Durée : 400 h max.
(800 h max. sur dérogation).

Aide : la formation est financée par Pôle emploi (pas de cofinancement)

Montant maximum* - plafonné au montant des coûts pédagogiques : jusqu'à 5 000€ (en fonction des besoins du public et des modalités de formation)

**dérogation possible sur le montant de la prise en charge*

Engagements de l'employeur :

- CDD de 6 à 11 mois
- contrat de professionnalisation en CDD
- être à jour de ses cotisations
- ne pas avoir licencié économiquement dans les 12 derniers mois.

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI (POE)

Public : tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi pour lequel le profil nécessite une adaptation.

Durée : 400 h max.
(800 h max. sur dérogation).

Aide : la formation est financée par Pôle emploi (cofinancement OPCO possible)

Montant maximum* - plafonné au montant des coûts pédagogiques : jusqu'à 7 000€ (en fonction des besoins du public et des modalités de formation)

**dérogation possible sur le montant de la prise en charge*

Engagements de l'employeur :

- CDI ou CDD de 12 mois et +
- être à jour de ses cotisations
- ne pas avoir licencié économiquement dans les 12 derniers mois.



LA BONNE COMPÉTENCE PRO : la 1^{ère} plateforme de mise en relations directe avec des stagiaires de la formation professionnelle. Accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, elle permet de visualiser en 3 clics les formations en cours par secteur d'activité et de rentrer en contact directement avec les stagiaires, futurs candidats potentiels. <https://labonnecompetencepro.pole-emploi.fr/>

AIDE À L'EMBAUCHE EN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Objectif :

Inclure durablement dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail avec la mobilisation d'un triptyque : *emploi-formation-accompagnement*.

Employeurs :

- Employeurs du secteur non-marchand : collectivités, associations, autres personnes morales de droit public ou privé à but non lucratif etc, sous réserve du respect d'engagements qualitatifs (formation, tutorat, intégration).

Public :

- Jeunes de - 26 ans éloignés de l'emploi
- Personnes reconnues travailleurs handicapés
- Personnes de 26 ans et plus rencontrant des difficultés d'insertion
- Personnes bénéficiaires du RSA
- Personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR)

Aide financière* :

- Pour un CDD ou un CDI, une durée minimale de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois, un minimum hebdomadaire de 20h.
- 30% à 80% du montant brut du SMIC, selon les publics bénéficiaires.

➔ **Exemple pour l'embauche d'un jeune à hauteur de 26h hebdomadaires :**
le montant de l'aide mensuelle sera de 750€ (prise en charge de 65%).

AIDE À L'EMBAUCHE D'UN JEUNE EN CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE JEUNES)

Objectif :

Inclure durablement dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail avec la mobilisation d'un triptyque : *emploi-formation-accompagnement*

Employeurs :

- Employeurs du secteur marchand.

Public :

- Jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans
- Jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans

Aide financière* :

- Pour un CDD ou un CDI, une durée minimale de 6 mois renouvelables dans la limite de 24 mois, un minimum hebdomadaire de 20h.
- 47% du montant brut du SMIC.

➔ **Exemple pour un contrat de 9 mois de 35h hebdomadaires :**
le montant de l'aide mensuelle sera de 620€, soit 5581€ pour les 9 mois de contrat.





AIDE À L'EMBAUCHE D'UN JEUNE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Objectif :

Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 30 ans en leur permettant de se former en vue d'acquérir de nouvelles compétences.

Employeurs :

- Entreprises de moins de 250 salariés, sans condition et entreprises de 250 salariés s'engageant à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle.

Public :

- Jeunes de moins de 30 ans

Aide financière* :

- Pour la 1^{ère} année de contrat conclu entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022 :
 - 5 000€ pour les moins de 18 ans,
 - 8 000€ pour les plus de 18 ans.
- Cumul possible avec d'autres aides selon éligibilité.

AIDE À L'EMBAUCHE DES APPRENTIS

Objectif :

Favoriser le recrutement des apprentis, jusqu'au niveau master .

Employeurs :

- Entreprises de moins de 250 salariés, sans condition et entreprises de 250 salariés s'engageant à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle

Public :

- Tous les apprentis, du CAP au master.

Aide financière* :

- Pour la 1^{ère} année de contrat conclu entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022 :
l'aide couvre 100% du salaire d'un apprenti de moins de 21 ans, 80% du salaire d'un apprenti entre 21 et 25 ans révolus et près de 45% du salaire d'un apprenti âgé de 26 ans ou plus.
- Exonération possible des charges sociales variable selon la taille de l'entreprise.

AIDE À L'EMBAUCHE D'UN DEMANDEUR D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Objectif :

Former une personne aux métiers de l'entreprise dans le cadre d'un contrat de travail en alternance associant formation pratique en situation de travail et formation théorique dans un organisme de formation ou dans l'entreprise.

Employeurs :

- Employeurs de droit privé et établissements publics industriels et commerciaux assujettis au financement de la formation professionnelle continue, ainsi que les entreprises d'armement maritime.

Public :

- Demandeur d'emploi âgé d'au moins 30 ans,
- en recherche active d'emploi,
- **et**, pendant au moins 12 mois au cours des 15 derniers mois, il doit avoir été demandeur d'emploi et n'avoir exercé aucune activité professionnelle ou avoir exercé une activité professionnelle d'une durée maximale de 78 heures mensuelles.

Aide financière* :

- Jusqu'à 8 000 € pour la 1^{ère} année de contrat conclu entre le 1^{er} novembre 2021 et le 30 juin 2022
- Cumul possible avec d'autres aides selon éligibilité.

EMPLOIS FRANCS

Objectif :

Favoriser l'emploi des personnes issues des quartiers prioritaires de la ville.

Employeurs :

- Entreprises et associations, sauf :
les particuliers employeurs et les employeurs publics (établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC)).

Public :

- Demandeurs d'emploi ou jeunes suivis par Pôle emploi, par une mission locale résidant dans un quartier prioritaire de la ville.

Aide financière* :

- 15 000€ sur 3 ans (embauche en CDI), *soit 5 000€ par an* ;
- 5 000€ sur 2 ans maximum (embauche en CDD d'au moins six mois), *soit 2 500€ par an*.



LE PÔLE EMPLOI DE



CONTACT :

Tél :

Mail service entreprises :

Adresse :



CONSEILLERS ENTREPRISE :

Responsable d'équipe :

Conseillers :

#TOUSMOBILISÉS

À vos côtés pour recruter

